

**PROCES VERBAL DU CONSEIL MUNICIPAL DE CANISY  
SEANCE DU LUNDI 13 MARS 2017**

*Date de convocation : 08/03/2017*

*Date d'affichage : 20/03/2017*

**Nombre de conseillers :**

En exercice : 29

Présents : 22

Votants : 22

L'an deux mil dix-sept, le lundi 13 mars à 20 heures, le conseil municipal, légalement convoqué, s'est réuni à la Mairie de CANISY, en séance publique.

***Etaient présents les conseillers municipaux suivants :***

Monsieur Jean-Marie LEBÉHOT, Maire, Monsieur Gérard DUVAL Maire adjoint, Madame Maryvonne LEFRANÇOIS Maire adjoint, Monsieur Michel LEGOUPIL Maire adjoint, Madame Marie-Pascale HOUBEN Maire adjoint, Monsieur Pierre GAUTIER Maire adjoint, Monsieur Jackie JOUANNE, Monsieur Claude BRUNET, Madame Claude CARAU-COUVREUR, Monsieur Sylvain LENGRONNE, Monsieur OSMOND François-Noël, Madame Nathalie FAGNEN, Madame Delphine ROULLEAUX, Madame Delphine LEFORESTIER, Madame Vanessa FINEL, Monsieur Michel BUOT, Madame Agnès HOPQUIN, Monsieur David FLEURY, Monsieur François MAITREL, Monsieur Claude LAMOUREUX, Monsieur Gildas BAUDRY, et Monsieur Christian HUBERT.

***Absents excusés :*** Madame Lydie OSMOND, Monsieur Manuel SEMILLY, Madame Catherine HAMEL, Messieurs Laurent RAFFIN et Bertrand NAIS. ***Absents :*** Madame Nathalie GUESNON et Monsieur Sébastien DUPARD.

***Secrétaire de séance :*** Monsieur Pierre GAUTIER.

Monsieur le Maire donne lecture du procès-verbal de la séance du 13/02/2017. Madame Marie-Pascale HOUBEN fait remarquer qu'il est fait mention d'un coût de 2774 € de la convention avec la BDP pour la médiathèque ; il ne s'agit pas d'un coût à proprement parler mais plutôt d'un engagement à poursuivre l'investissement dans l'achat de livres. Monsieur le Maire en prend note.

Monsieur Claude BRUNET s'interroge sur la TVA mentionnée dans le prix des parcelles du lotissement La Pérelle ; Monsieur le Maire répond qu'il s'agit bien d'une TVA calculée sur la marge. Monsieur Sylvain LENGRONNE demande pourquoi il n'est pas fait mention de la désignation des représentants de la commune pour les associations du Comice Agricole, du FC3 Rivières, et du Secours Catholique. Monsieur Gérard DUVAL répond que l'on reçoit en mairie une convocation pour participer aux AG des associations ; donc un représentant de la commune participera aux AG selon les disponibilités de chacun.

Le procès-verbal est adopté à l'unanimité.

## ORDRE DU JOUR

1. Adoption des comptes administratifs (communal, assainissement, lotissement)
2. Investissements
3. Fiscalité 2017
4. Avenant au marché de travaux du local commercial
5. Création d'une régie pour encaissement des espèces
6. Tarif de location des studios
7. Questions diverses

### I - ADOPTION DES COMPTES ADMINISTRATIFS

Monsieur le Maire distribue à chaque conseiller un fascicule reprenant les dépenses et les recettes de l'année 2016 pour chaque budget et chaque collectivité historique.

Le vote des comptes administratifs est reporté à une séance ultérieure.

### II - INVESTISSEMENTS

Les projets en cours sont :

- le lotissement de la Pérelle ;
- le trottoir / liaison douce du bourg vers la Pérelle ;
- la chaufferie bois pour les bâtiments communaux de la commune déléguée Saint Ébremond de Bonfossé.

Il est proposé :

- du matériel technique (tondeuse, débroussailleuse, véhicule, etc.) ;
- des panneaux d'information (panneaux lumineux, etc.)
- du mobilier et matériel informatique.

### III - FISCALITE

Monsieur le Maire présente au conseil municipal les modifications de la fiscalité engendrées par la fusion de la communauté de communes de Canisy avec la communauté d'agglomération Saint-Lô Agglo ; il précise que toute la fiscalité professionnelle est perçue par Saint-Lô Agglo ; la taxe d'habitation est « rebasée », c'est-à-dire qu'une partie est également perçue par Saint-Lô Agglo. Cette perte fiscale fera l'objet d'une compensation.

#### **Subvention 2017**

Un courrier a été adressé à toutes les associations pour obtenir leur bilan 2016. Une réunion le 16 mars prochain avec les membres de la commission Animation et les présidents des associations permettra de recenser les besoins éventuels 2017 (projets). A noter que les subventions communales au FC3 Rivières et au Mille Pattes seront versées par Saint-Lô Agglo.

Investissements de Saint-Lô Agglo sur le territoire

Monsieur le Maire informe le conseil que Saint-Lô Agglo fait des arbitrages dans ses investissements. Il semblerait que le terrain de foot de Canisy soit acté puisque les travaux ont débuté ; il en est de même pour les travaux de rénovation du gymnase puisque ceux-ci sont liés à une mise aux normes de sécurité - travaux envisagés en 2018.

Participation à l'Assainissement Collectif (PAC)

Monsieur le Maire suggère d'harmoniser le montant de la Participation à l'Assainissement Collectif (PAC) des deux communes historiques. Pour mémoire, il rappelle que le montant de la PAC était de 1500.00 € à Canisy et de 1215.00 € à Saint Ébremond de Bonfossé. Il propose d'en fixer son montant à 1200.00 €.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité, fixe le montant de la Participation à l'Assainissement Collectif (PAC) à 1200.00 € pour chaque raccordement d'immeuble au réseau public de collecte des eaux usées.

## IV - AVENANT AU MARCHE DE TRAVAUX DU LOCAL COMMERCIAL

Concernant le marché de travaux de rénovation de l'immeuble sis 14 rue Saint Pierre, Monsieur le Maire informe les membres du conseil municipal de la nécessité d'approuver l'avenant n°2 de l'entreprise MAZZERI - pour le lot 1 démolition maçonnerie - de création d'un accès au chantier par l'impasse du cinéma pour un montant de 3 305.00 € HT.

Entreprise	Bruno MAZZERI
Montant HT base	73 000.00 €
Rappel avenant 1 HT	+ 10 400.00 €
Avenant n°2 HT	+ 3 305.00 €
Nouveau montant HT	86 705.00 €

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité :

- approuve l'avenant n°2 au marché de travaux pour la rénovation et le réaménagement de l'immeuble sis 14 rue Saint Pierre, comme détaillé ci-dessus,
- autorise Monsieur le Maire ou un de ses adjoints à signer toutes les pièces nécessaires à ce dossier,
- dit que les crédits nécessaires à la dépense sont inscrits au Budget Principal 2017.

## V - CREATION D'UNE REGIE POUR L'ENCAISSEMENT DES ESPECES

Monsieur le Maire informe le conseil de la nécessité de créer une régie de recettes pour permettre et faciliter l'encaissement de certaines recettes, notamment l'adhésion des administrés à la médiathèque, les loyers, les locations de salles, le produit des jetons de l'aire de camping-car, la cantine, etc.

Monsieur le Maire précise que la régie de recettes ne peut être créée que sur avis conforme du comptable public.

Après en avoir délibéré, à l'unanimité, le conseil municipal décide d'instituer une régie de recettes.

*CANISY, procès-verbal de la séance du conseil municipal du 2017.*

## VI - TARIF DE LOCATION DES STUDIOS

Monsieur Sylvain LENGRONNE informe le conseil que deux studios - le studio 2 et le studio 4 - sur les quatre que compte l'immeuble du Pichet d'Étain, sont disponibles à la location. Il convient d'actualiser les tarifs de location.

Le conseil municipal est invité à :

- actualiser les loyers des studios comme suit :  
le studio 2 d'une superficie de 16,36 m<sup>2</sup> : 202,89 €/mois + charges 30,00 €/mois (provision)  
le studio 4 d'une superficie de 16,10 m<sup>2</sup> : 182,63 €/mois + charges 30,00 €/mois (provision)
- dire que les loyers seront actualisés au 1<sup>er</sup> mars de chaque année sur la base de l'évolution de la variation de l'indice de référence des loyers (valeur 125,33 au 3<sup>e</sup> trimestre 2016)
- autoriser Monsieur le Maire ou l'un de ses adjoints à signer les contrats de location.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal en décide à l'unanimité.

## VII - QUESTIONS DIVERSES

### Tarif des concessions dans les cimetières communaux

Monsieur le Maire propose au conseil municipal d'harmoniser les tarifs des concessions des deux communes historiques.

Les tarifs proposés sont les suivants :

TYPE DE CONCESSION	TARIFS 2017 (en €)
Pleine terre 30 ans	130,00 €
Pleine terre 50 ans	150,00 €
Tombes cinéraires 30 ans	100,00 €
Tombes cinéraires 50 ans	supprimée

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, décide à l'unanimité :

- d'adopter les nouveaux tarifs des concessions dans les cimetières communaux indiqués ci-dessus à compter du 01/04/2017 ;
- dit que les recettes afférentes seront inscrites à l'article 7031 du budget communal.

### Taxe d'aménagement

Monsieur le Maire rappelle que la Taxe d'Aménagement (TA) concerne les opérations d'urbanisme soumises à autorisation d'urbanisme : construction, reconstruction ou agrandissement de bâtiments, installation ou aménagement de toute nature (surface de stationnement, habitation légère de loisirs, piscine, éolienne, panneaux photovoltaïques, etc.).

Monsieur le Maire précise que le taux de la taxe d'aménagement des communes historiques de Saint Ébremond de Bonfossé et de Canisy étaient de 2%.

Vu le code de l'urbanisme et notamment ses articles L 331-1 et suivants ;

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité, décide de fixer le taux de la taxe

*CANISY, procès-verbal de la séance du conseil municipal du 2017.*

d'aménagement à 2% sur l'ensemble du territoire communal.

### Tarifs de cantine et garderie

Compte tenu de la création de la commune nouvelle au 01 janvier 2017, la commission des finances a souhaité harmoniser les tarifs des communes historiques. Il est proposé d'appliquer un tarif unique de 4.20 € le repas pour la rentrée scolaire 2017/2018 ; les autres tarifs restent inchangés : heure de garderie 1.80 €, heure d'aide aux devoirs 1.70 €, goûter 0.40 €.

Facturation de la garderie

lu, ma, jeu, ven	7h30 à 8h35 (fin 8h45) 1.80 €	8h00 à 8h35 (fin 8h45) 0.90 €		
me	7h30 à 8h50 (fin 9h00) 2.70 €	8h00 à 8h50 (fin 9h00) 1.80 €	8h30 à 8h50 (fin 9h00) 0.90 €	
soir	16h30 à 17h00 0.90 €	16h30 à 17h30 1.80 €	16h30 à 18h00 2.70 €	16h30 à 18h30 3.60 €

Après en avoir délibéré, le conseil municipal en décide à l'unanimité.

### Lotissement la Pérelle

Monsieur le Maire informe le conseil avoir rencontré le propriétaire de la parcelle voisine afin d'étudier l'éventualité d'un échange d'une bande de terrain. Un accord de principe a été donné. Le conseil donne son accord pour poursuivre la demande.

Il précise que l'appel d'offres pour les travaux de terrassement du lotissement a été diffusé ; l'ouverture des plis aura lieu le vendredi 24/03 à 14h00.

Le DCE pour l'aménagement du trottoir le long de la RD 38 a également été diffusé ; l'ouverture des plis aura lieu le 06/04/2017.

### Réseau de chaleur école et logements communaux à St Ebremond

Monsieur Gérard DUVAL informe le conseil municipal que le DCE est en cours de rédaction.

### Demande de subvention école de Saint Ebremond de Bonfossé

Monsieur Gérard DUVAL fait part d'une demande de subvention exceptionnelle de 150 € pour acquérir les livres scolaires relatifs au nouveau programme. Après en avoir délibéré, le conseil en décide à l'unanimité.

### Devis pour un aménagement de talus

Monsieur Gérard DUVAL présente un devis de l'entreprise Les Paysages d'Elle pour aménager le talus rue du Coquillot (bâcher le talus sur 15 ml + plantations de bruyère, de rosiers). Le conseil décide de confier le devis à la commission du cadre de vie.

### Agenda

Commission animation cadre de vie : le 11/04 à 18h00

Commission travaux : le samedi 01/04 à 9h00

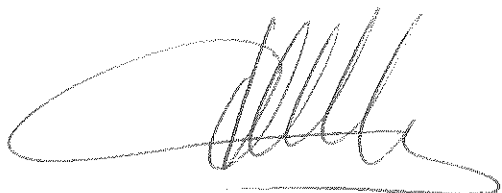
Vote du budget : le 28/03 (si obligation de le voter avant le 31/03) sinon le 06/04.

CANISY, procès-verbal de la séance du conseil municipal du 2017.

Rien ne restant inscrit à l'ordre du jour, la séance est levée à 23h30.

Le Maire,

le secrétaire de séance,

A handwritten signature in black ink, consisting of several overlapping loops and a long horizontal stroke at the bottom.A handwritten signature in black ink, featuring a large, stylized 'S' shape at the top and a long, sweeping horizontal stroke below it.